



JONZAC - VEN. 19 NOVEMBRE
Centre des Congrès - 20h30
ANTIGONE
Présence de l'auteur de la pièce
Romain Sardou
Rens./Rés. 05 46 48 49 29

parcours ?



L'extension de la réserve naturelle fait des vagues

Pas de chien sur les carrelets, pas d'enfouissement de poteau sans autorisation... Le projet d'agrandissement de la réserve naturelle d'Yves crée des tensions

Jeep, un westie de 7 ans très affectueux, pourra-t-il encore trotter sur le carrelet de son maître, à Fouras, lorsque le décret ministériel officialisant l'extension de la réserve naturelle du marais et de la baie d'Yves sur 1 000 hectares (principalement l'estran) sera publié ? A priori, non. Le projet de décret, présenté lors de la réunion de comité de pilotage du 18 octobre, prévoit l'interdiction « d'introduire dans la réserve naturelle des animaux domestiques ».

Avec des exceptions pour les chiens-policiers, les chiens-guides de malvoyants, les chiens de chasse participant à la régulation des sangliers... Histoire d'assurer la quiétude de la faune. Pourrant, « ce n'est pas jeep qui va faire peur aux oiseaux, il n'aboie jamais ! », assure Jean-Charles Koenig. Sauf



Jean-Charles Koenig et Jeep, son chien qui ne sera bientôt plus autorisé à venir sur le ponton avec son maître. XAVIER LÉOTY

moins culturel immatériel de France ». Ainsi, en l'état actuel du projet, il ne sera plus possible de planter dans l'urgence un poteau d'attente pour les chiens qui nous sommes déjà dans le parc naturel marin et que ni les chiens ni le reste n'y posent problème ! » L'association militante pour le chien sur le ponton